



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE 2025

SOMMAIRE

I. Mentions légales obligatoires	3
1) Identification de l'éditeur de la plateforme de vote par internet	3
2) Identification du fournisseur de la plateforme de vote par internet	3
3) Identification de l'hébergeur de la plateforme de vote par internet	3
4) Propriété intellectuelle	4
a) Liens hypertextes pointant vers la plateforme de vote par internet	4
b) Clause de responsabilité	4
5) Droit applicable	5
II. Politique de confidentialité : données à caractère personnel collectées et traitées par le MEAE dans le cadre de la mise en œuvre du vote par internet pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France	5
1) Définitions	6
a) Cadre juridique de la protection des données à caractère personnel	6
b) Donnée à caractère personnel (ou donnée personnelle)	6
c) Traitement automatisé de données à caractère personnel	6
d) Responsable de traitement automatisé	6
e) Sous-traitant	6
2) Foire aux questions	7
a) Quelles sont les données personnelles utilisées pour le vote par internet et comment sont-elles protégées ?	7
b) De quelle manière est assuré l'hébergement des données personnelles ?	7
c) Quels sont les finalités, enjeux, et fondements justifiant la collecte de vos données personnelles ?	7
d) Qui a accès à vos données personnelles ?	8
e) Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées et qu'en est-il de leur suppression ?	8
f) Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?	10
g) Quels sont les droits dont vous bénéficiez sur vos données personnelles ?	10
h) Opposition au traitement de vos données personnelles	10
i) Comment puis-je exercer mes droits en matière de protection de données personnelles ?	10
3) Gestion des cookies	11
III. Politique de protection des données personnelles et gestion des cookies	11
A) Définitions	12

1. Donnée à caractère personnel (donnée personnelle)	12
2. Droits des personnes concernées.....	12
3. Responsable de traitement	12
B) Politique de protection des données personnelles	12
1. Quelles sont les données personnelles que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères traite et collecte ?	12
2. Quels sont les finalités et les fondements justifiant la collecte de vos données personnelles ?	13
3. Qui sont les destinataires des données personnelles traitées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ?	14
4. Quelles sont les mesures de sécurité mises en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ?	14
5. Quelles sont les durées de conservation de vos données personnelles ?	14
C) Droits des personnes concernées	15
1. Quels sont les droits dont vous disposez ?	15
2. Comment exercer vos droits ?	15
D) Données personnelles et cookies.....	15
Définition d'un cookie	16

Conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les mentions légales obligatoires relatives à la plateforme de vote par internet pour l'élection des députés des Français établis hors de France, développée pour le compte du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (ci-après « MEAE »), sont précisées sur cette page. Les mentions relatives au traitement et à la protection des données personnelles sont abordées dans un second temps.

I. Mentions légales obligatoires

1) Identification de l'éditeur de la plateforme de vote par internet

La présente plateforme de vote par internet est un site permettant aux électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires de participer, par voie électronique, à l'élection des députés des Français établis hors de France organisée par le MEAE.

La mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vote par internet est confiée à la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire du MEAE.

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
Représentée par Madame Pauline Carmona, Directrice
27, rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15
Tél : 01.43.17.53.53
Site web : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Directrice de la publication du site <http://www.diplomatie.gouv.fr> : Monsieur Christophe Lemoine
Service de la rédaction du site <http://www.diplomatie.gouv.fr>, Chef de pôle : Mme Sarah Touquette

2) Identification du fournisseur de la plateforme de vote par internet

La plateforme de vote par internet pour l'élection des députés des Français établis hors de France est fournie par la société de droit français VOXALY DOCAPOSTE, conformément à la procédure de passation de marché public menée par le MEAE et notifiée le mardi 13 août 2024.

VOXALY DOCAPOSTE
Représentée par M. Martin IMBERT, Directeur général
6 impasse Augustin Fresnel
44 800 Saint-Herblain
Tél : 02 40 04 10 10
Adresse de correspondance électronique : contact@voxaly.com

N° SIRET : 489 522 540 00033

3) Identification de l'hébergeur de la plateforme de vote par internet

La plateforme de vote par internet pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France est hébergée par le MEAE.

L'hébergement est confié à la Direction du Numérique du MEAE.

Direction du Numérique
Représentée par Mme Virginie Rozière
Directeur
27, rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15
Tél : 01.43.17.53.53
Site web : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

4) Propriété intellectuelle

Les informations concernant les candidats et listes de candidats, affichées sur la plateforme de vote par internet pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France, sont communiquées à cette fin par les candidats lors du dépôt de leur déclaration de candidature.

Les contenus de la présente plateforme de vote, à l'exception des marques, des logos et des contenus grevés de droits de propriété intellectuelle de tiers ou contenant des données à caractère personnel, sont des informations publiques, librement et gratuitement réutilisables dans les conditions fixées par le titre II du livre III du code des relations entre le public et l'administration. Comme énoncé à l'article L321-2 de ce dernier code, « ne sont pas considérées comme des informations publiques, (...), les informations contenues dans des documents [...] sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle. »

Toutefois, conformément aux articles L112-3 et L121-2 du code de la propriété intellectuelle, les informations protégées ne peuvent être utilisées à des fins commerciales ou promotionnelles. Est considérée comme réutilisation à des fins commerciales ou promotionnelles l'élaboration, à partir des informations publiques, d'un produit ou d'un service destiné à être mis à disposition de tiers, à titre gratuit ou onéreux.

a) Liens hypertextes pointant vers la plateforme de vote par internet

La publication ou le partage d'un lien hypertexte vers la plateforme de vote par internet pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France, autre que celui prévu et mis en œuvre par le MEAE sur son site internet France Diplomatie, sont strictement interdits.

b) Clause de responsabilité

Les informations affichées sur la plateforme de vote par internet, en particulier concernant les candidats, sont prévues par l'article 1 de l'arrêté du 16 mars 2022 (NOR : EAEF2202092A) relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral.

Les candidats sont les seuls responsables des informations communiquées. Celles-ci seront retranscrites à l'identique sur la plateforme de vote par internet.

Le MEAE ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuelles erreurs dans la formulation ou l'orthographe des informations affichées sur la plateforme de vote.

Pour des raisons techniques et conformément aux articles L157 et R98 du code électoral, ces informations ne pourront plus être modifiées après le jeudi 11 septembre 2025 à 23h59 (heure de Paris), pour le premier tour et, en application de l'article L.162 du code électoral, à compter du

mardi 30 septembre 2025 à 18 heures (heure de Paris) pour le second tour (date limite du dépôt des candidatures). En application de l'article L163 du même code, lorsqu'un candidat décède postérieurement à l'expiration du délai prévu pour le dépôt des déclarations de candidatures, son remplaçant devient candidat et peut désigner un nouveau remplaçant.

5) Droit applicable

Quel que soit son lieu d'utilisation, la plateforme de vote par internet est régie par le droit français. En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître de ce litige.

II. Politique de confidentialité : données à caractère personnel collectées et traitées par le MEAE dans le cadre de la mise en œuvre du vote par internet pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France

La présente politique de confidentialité décrit les modalités mises en œuvre par le MEAE afin de garantir le strict respect des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, dans le cadre de l'organisation du vote par internet pour l'élection des députés des Français établis hors de France.

Afin de permettre la mise en œuvre du vote par internet pour ce scrutin, les données à caractère personnel des personnes concernées sont collectées et traitées pour le compte du MEAE, administration française chargée de mettre en œuvre la politique extérieure de la France et d'assurer les relations avec les Etats étrangers, dont le siège est situé au 37 Quai d'Orsay, 75007, Paris.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les électeurs et candidats dont les données à caractère personnel sont collectées puis traitées jouissent de droits spécifiques relatifs à la protection de leurs données personnelles. Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »), en vertu de l'article R. 176-3 du code électoral, n'est pas applicable au présent traitement.

En sa qualité de responsable du traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France, le MEAE s'engage à assurer le respect de votre vie privée et à traiter vos données à caractère personnel :

- De manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée ;
- Pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ;
- De manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- De manière exacte en les tenant à jour si nécessaire ;
- Pour les conserver sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;

- De façon à garantir une sécurité appropriée de ces données, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

1) Définitions

a) Cadre juridique de la protection des données à caractère personnel

Le droit de la protection des données personnelles est régi par les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le RGPD n'est pas applicable au traitement.

b) Donnée à caractère personnel (ou donnée personnelle)

Une donnée à caractère personnel est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable », étant « réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale » (Art. 4.1 du RGPD, rendu applicable par exception sur renvoi du 3ème alinéa de l'article 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

c) Traitement automatisé de données à caractère personnel

Constitue un traitement automatisé de données à caractère personnel, « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction » (Art. 4.2 du RGPD, rendu applicable par exception sur renvoi du 3ème alinéa de l'article 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

d) Responsable de traitement automatisé

Le responsable de traitement automatisé de données à caractère personnel est « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement » (Article 4.7 du RGPD, rendu applicable par exception sur renvoi du 3ème alinéa de l'article 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

e) Sous-traitant

Le sous-traitant est « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement » (Article 4.8 du RGPD, rendu applicable par exception sur renvoi du 3ème alinéa de l'article 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

2) Foire aux questions

a) Quelles sont les données personnelles utilisées pour le vote par internet et comment sont-elles protégées ?

Données des électeurs

Les données personnelles des électeurs sont extraites soit du Registre des Français établis hors de France (données communiquées via sa version internet ci-après dénommée « le Registre en ligne », ou au guichet consulaire), soit du répertoire des électeurs sur lequel vous êtes inscrit(e), puis intégrées à la plateforme de vote.

Ces données sont les suivantes : nom, prénom(s), lieu de résidence, adresse électronique, numéro d'identification consulaire (NUMIC) ou numéro d'électeur (NUMEL) en l'absence de NUMIC, numéro de téléphone portable.

Veuillez noter que le système de vote collecte également ces informations suivantes :

- l'expression de votre vote ;
- les données relatives à votre émargement ;
- votre adresse IP ;
- la version de votre navigateur ;
- les traceurs (cookies) nécessaires au fonctionnement du portail de vote.

Données des candidats

Les données personnelles enregistrées et intégrées à la plateforme de vote (article 1 de l'arrêté du 16 mars 2022, NOR : EAEF2202092A) sont :

- Les noms et prénoms des candidats et de leurs remplaçants respectifs, à raison d'un remplaçant par candidat ;
- La circonscription électorale dans laquelle les candidats se présentent ;
- L'étiquette politique des candidats et de leurs remplaçants, telle qu'elle résulte de leur déclaration de candidature.

L'étiquette politique, donnée sensible, n'est collectée que de manière facultative ; elle est laissée à l'appréciation du candidat lors de sa déclaration de candidature. Elle ne peut dépasser 150 caractères, espaces compris.

b) De quelle manière est assuré l'hébergement des données personnelles ?

L'hébergement des données est assuré par le MEAE via sa Direction du Numérique.

c) Quels sont les finalités, enjeux, et fondements justifiant la collecte de vos données personnelles ?

Le traitement de l'ensemble des données décrites dans le point précédent a pour seule finalité de permettre la mise en œuvre du vote par internet pour l'élection partielle des députés représentant les Français établis hors de France de 2025 au moyen de matériels et de logiciels de nature à respecter le secret du vote, la sincérité du scrutin, l'accessibilité du suffrage, et la protection des données des électeurs.

Il garantit la séparation, dans des fichiers distincts, des données relatives aux électeurs, d'une part, et aux votes, d'autre part. Aucun lien ne peut être fait entre un électeur et l'expression de son vote.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public et à l'accessibilité au suffrage des électeurs Français établis hors de France – particulièrement ceux résidant dans des zones éloignées de leurs bureaux de vote – qui en découle, au même titre qu'un Français résidant sur le territoire national.

Par ailleurs, le traitement répond également à une obligation légale : le vote par voie électronique propre à l'élection des députés élus par les Français établis hors de France a été introduit dans la législation par l'ordonnance n°2009-936 du 29 juillet 2009, à l'article L. 330-13 du code électoral, inchangé depuis.

Cette élection se déroule conformément aux dispositions électorales – principalement législatives et réglementaires – applicables, en particulier celles ci-après visées :

- Livre III de la partie législative du code électoral (articles L.O. 328 à L. 330-16) ;
- Livre III de la partie réglementaire du code électoral (articles R. 172 à R. 179-1) ;
- loi organique n°76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;
- Article L16 du code électoral ;
- Décret n°2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France ;
- Arrêté du 16 mars 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral ;

Le décret n°2011-843 du 15 juillet 2011 relatif à l'élection de députés par les Français établis hors de France, modifiant l'article R. 176-3 du code et énonçant également la possibilité du vote par internet pour les électeurs concernés, a été soumis à l'examen de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui a rendu un avis en date du 9 juin 2011.

L'état en vigueur du texte est issu de sa modification par décret n° 2022-369 du 16 mars 2022, soumis à l'examen de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui a rendu une délibération n° 2022-024 en date du 17 février 2022.

Vos données personnelles ne pourront pas être utilisées pour d'autres finalités que l'élection des députés représentant les Français établis hors de France, prévue en septembre et octobre 2025.

d) Qui a accès à vos données personnelles ?

Seuls les agents de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) du MEAE ainsi que le personnel habilité des sous-traitants qui mettent en œuvre le vote par internet pour son compte ont accès, en raison de leurs attributions légales et dans la limite du besoin d'en connaître, à tout ou partie de vos données personnelles.

e) Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées et qu'en est-il de leur suppression ?

L'ensemble des données personnelles traitées dans le cadre du présent traitement sont détruites par les sous-traitants à l'issue du vote par internet dans les délais indiqués à l'article R. 179-1 du

code électoral et à l'article 3 de l'arrêté du 16 mars 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral.

Conformément à l'article R. 179-1 du code électoral, une copie de ces données à caractère personnel est toutefois conservée sous scellé par le MEAE, sous la responsabilité de la commission électorale, jusqu'à l'expiration du délai de recours contentieux (qui est de 10 jours à compter de la proclamation des résultats de chaque tour), ou lorsqu'une action contentieuse est engagée, jusqu'à la décision juridictionnelle devenue définitive.

Néanmoins, les données qui ne sont pas enregistrées sur le traitement ne sont pas supprimées. Ainsi le Registre des Français établis hors de France, le Répertoire des électeurs, et le répertoire électoral unique conservent les informations qui leurs sont rattachées, et dont sont extraites les informations requises pour les besoins du traitement.

Si vous souhaitez apporter des modifications à vos données personnelles, vous pouvez le faire depuis le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) (pour de plus amples informations merci de vous rendre sur la FAQ) ou en vous rapprochant de votre poste de rattachement.

Vos données personnelles ne sont donc pas effacées des trois supports précités (le Registre et les deux répertoires) par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Vous pouvez cependant demander une radiation du Registre des Français établis hors de France en en faisant la demande par internet (sur la page <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>, onglet « Comment demander votre radiation au registre ? ») ou en vous rapprochant de votre poste de rattachement (détails pratiques également sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>, même onglet, puis sous-onglet « Sur place », outre la possibilité d'une demande écrite non dématérialisée).

La suppression de vos données personnelles de la liste électorale consulaire ne vous est pas possible. En effet, la décision de radiation d'un électeur des listes électorales consulaires relève exclusivement de la compétence de l'ambassadeur, du chef de poste consulaire, ou de leurs représentants respectifs. Cette décision de radiation peut être contestée :

- Dans un premier temps, par la voie d'un recours administratif préalable obligatoire (« RAPO ») devant la commission de contrôle ;
- Dans un second temps, par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal judiciaire de Paris, ce dernier n'étant recevable qu'à condition d'avoir d'abord exercé le RAPO.

Les données à caractère personnel et informations enregistrées sur le Répertoire électoral unique (REU) sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'évènement servant de point de départ au délai. Pour plus de précisions, nous vous prions de vous référer à l'article 3 du décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Les données et informations enregistrées sur le Registre des Français établis hors de France sont effacées à la date du non-renouvellement de votre inscription ou de votre radiation. Elles sont cependant conservées dans une base distincte du registre mondial des Français établis hors de France pendant dix ans à compter de cette date.

La suppression du compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) est indépendante de vos données enregistrées par le Registre des Français établis hors de France. En effet, vos informations demeurent dans le Registre même lorsque vous avez procédé à la suppression de votre compte sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Pour supprimer vos données de Registre, il vous est nécessaire de vous tourner vers votre poste de rattachement.

Un procès-verbal atteste de la destruction de ces données par le prestataire.

f) Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Aucune de vos données à caractère personnel n'est transmise à des instances hors de l'Union Européenne.

g) Quels sont les droits dont vous bénéficiez sur vos données personnelles ?

Les droits d'accès et de rectification prévus respectivement aux articles 49 et 50 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exercent auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

En outre, vous pouvez modifier directement sur internet, par vous-même, l'ensemble des informations personnelles enregistrées sur le service en ligne du Registre des Français établis hors de France. Pour ce faire, il convient :

1. D'aller sur la page <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307> (intitulé « Inscription consulaire au registre des Français établis hors de France ») ;
2. De cliquer sur la flèche alignée avec « Comment mettre à jour votre dossier d'inscription ? », sur la droite ;
3. De cliquer sur « Accéder au service en ligne » ;
4. De vous connecter au Registre en ligne via vos paramètres de connexion propres au site service-public.fr ou via FranceConnect ;
5. De cliquer sur l'encart « MODIFIER » qui vous concerne, à droite de la page : l'un est en face de « Mes informations personnelles », l'autre est en face de « Mon séjour » ;
6. De renseigner les informations pertinentes de mise à jour dans l'une et/ou l'autre de ces deux parties ;
7. De finaliser la mise à jour en confirmant les nouvelles informations saisies, en cliquant sur les encarts « Mettre à jour et continuer » puis « TERMINER ».

Les informations mises à jour sur le Registre en ligne postérieurement au lundi 1^{er} septembre pour le premier tour et dimanche 28 septembre pour le second tour ne seront en principe pas prises en compte.

h) Opposition au traitement de vos données personnelles

Du fait de la non application du RGPD, vous ne pouvez pas vous opposer au traitement de vos données personnelles pour la mise en œuvre du vote par internet.

i) Comment puis-je exercer mes droits en matière de protection de données personnelles ?

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » ou pour toute question sur le traitement des données personnelles mis en œuvre par le MEAE, veuillez envoyer un email simultanément aux destinataires suivants :

- le délégué à la protection des données (DPO) par email à l'adresse suivante: droits-rgpd.meae@diplomatie.gouv.fr ;

- l'équipe de l'assistance aux élections : assistanceelections.fae@diplomatie.gouv.fr ;
- l'équipe de l'assistance vote par internet : assistance-vote-internet.fae@diplomatie.gouv.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles en matière de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

3) Gestion des cookies

Lors de la consultation de ce site, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous pouvez ci-dessous vous informer sur la nature de chacun des cookies déposés.

III. Politique de protection des données personnelles et gestion des cookies

La présente politique de protection des données personnelles s'adresse à chaque utilisateur du portail de vote (<https://votefae.diplomatie.gouv.fr/>) (désigné ci-après par « Ce site »).

Afin de permettre la mise en œuvre du vote par internet pour ce scrutin, les données à caractère personnel des personnes concernées sont collectées et traitées pour le compte du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, administration française chargée de mettre en œuvre la politique extérieure de la France et d'assurer les relations avec les Etats étrangers, dont le siège est situé au 37 Quai d'Orsay, 75007, Paris.

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « Loi IL »), les utilisateurs (désignés ci-après par « Vous »), dont les données à caractère personnel sont collectées ou font l'objet d'une collecte, bénéficient de droits relatifs à la protection de leurs données personnelles.

En sa qualité de responsable de traitement, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'engage à assurer le respect de votre vie privée et à protéger les données à caractère personnel traitées :

- De manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée
- Collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes
- Adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- De manière exacte en les tenant à jour si nécessaire ;

- Conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel

A) Définitions

1. Donnée à caractère personnel (donnée personnelle)

Article 4.1 du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) applicable sur renvoi de l'article 2 de la loi IL) : une donnée à caractère personnel est une information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

2. Droits des personnes concernées

Les personnes concernées disposent, sur leurs données, de droits énoncés au titre Ier de la loi IL ainsi que des droits d'accès et de rectification respectivement énoncés aux articles 49 et 50 de ladite loi.

3. Responsable de traitement

Article 4.7 du RGPD (applicable par renvoi de l'article 2 de la loi IL) : un responsable de traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

B) Politique de protection des données personnelles

La présente politique vous renseigne sur les conditions dans lesquelles le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères collecte, traite, conserve, archive et supprime vos données personnelles. Elle vous informe également sur les droits dont vous disposez sur vos données.

1. Quelles sont les données personnelles que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères traite et collecte ?

Dans le cadre du vote par internet, vos données personnelles sont extraites soit du Registre des Français établis hors de France (données communiquées via le Registre en ligne, ou au guichet consulaire), soit du répertoire des électeurs sur lequel vous êtes inscrit(e), puis intégrées à la plateforme de vote.

Le système de vote par internet qui sera mis en œuvre pour l'élection législative partielle de 2025 est celui qui a été développé par le sous-traitant Voxaly-Docaposte, société par actions simplifiée au capital de 99 000 €, dont le siège social est sis 6 impasse Augustin Fresnel – Immeuble Le Pascal, 44800 Saint-Herblain, ayant pour numéro unique d'identification 489 522 540 (RCS de Nantes).

Les données des électeurs collectées sont les suivantes : nom, prénom(s), lieu de résidence, adresse électronique, numéro d'inscription au Registre (NUMIC) ou au répertoire des électeurs (NUMEL), ainsi que numéro de téléphone portable. Le numéro d'inscription au Registre est également appelé numéro d'identification consulaire.

Le système de vote collecte également les informations suivantes de l'électeur :

- l'expression de son vote ;
- les données relatives à son émargement ;
- son adresse IP ;
- la version de son navigateur ;
- les traceurs (cookies) nécessaires au fonctionnement du portail de vote.

L'hébergement des données est assuré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dont les serveurs sont en France.

Les cookies : lors de la consultation de ce site, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette.

Système de journalisation : la journalisation concerne les accès des utilisateurs en incluant leur adresse IP, la date et l'heure de leur connexion, la date et l'heure de leur déconnexion ainsi que l'historique de navigation (ensemble des liens et pages consultés par l'utilisateur).

Les formulaires : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères collecte des données personnelles vous concernant lorsque vous choisissez volontairement de lui transmettre de telles données via (i) le formulaire de contact accessible en ligne sur le site France Diplomatie ainsi que (ii) le formulaire d'observations au procès-verbal des opérations de vote par internet, régi par l'article R176-3-5 du code électoral. Dans ce cadre, nous collectons automatiquement votre adresse IP. Cette adresse IP ainsi que les informations personnelles que vous avez choisi d'indiquer dans votre message (nom, prénom, adresse ...) sont conservées dans une base de données et accessibles aux personnels du ministère en charge du traitement des réponses.

Données d'identification : nom, prénom, courriel, numéro de téléphone, le cas échéant copie de la carte d'identité, aux fins de preuve de l'exercice d'un droit d'accès et de rectification ou pour répondre à une obligation légale.

2. Quels sont les finalités et les fondements justifiant la collecte de vos données personnelles ?

Le traitement de l'ensemble des données décrites dans le point précédent a pour seule finalité de permettre la mise en œuvre du vote par internet pour l'élection partielle des députés par les Français établis hors de France de 2025, au moyen de matériels et de logiciels de nature à respecter le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une obligation légale, à savoir l'organisation de scrutins à l'étranger, et à l'accessibilité des électeurs Français établis hors de France au suffrage qui en découle, au même titre qu'un Français résidant sur le territoire national.

Ainsi, vos données personnelles ne pourront pas être utilisées pour d'autres finalités que cette élection.

Les cookies (Consentement)	Faciliter la navigation des utilisateurs en conservant leurs données
Système de journalisation (Intérêt légitime)	Pour permettre d'identifier un accès frauduleux ou une utilisation abusive de données personnelles, ou de déterminer l'origine d'un incident, nous enregistrons certaines des actions effectuées sur les systèmes informatiques.

	Pour ce faire, ce site dispose d'un dispositif de gestion des traces et des incidents. Celui-ci enregistre les événements pertinents et garantit que ces enregistrements ne peuvent être altérés.
Formulaire de contact (Consentement)	Permettre à tout utilisateur de contacter le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, concernant un problème rencontré dans le parcours de vote.
Formulaire d'observations au procès-verbal (Consentement)	Permettre à tout utilisateur de porter une observation au procès-verbal des opérations de vote.
Exercice des droits (Obligation légale)	Répondre à la demande de toute personne concernée quant à la disponibilité de ses données personnelles, à leur traitement conforme au regard de cette présente politique.

3. Qui sont les destinataires des données personnelles traitées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ?

Les destinataires des données mentionnées sont le responsable de traitement :

- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Orange Business Services SA, société anonyme, ayant son siège sis 1 place des Droits de l'Homme, 93210 La Plaine Saint-Denis, ayant pour numéro de SIRET 345 039 416 00085, pour l'envoi des courriels aux électeurs contenant les identifiants pour se connecter au portail de vote par internet ; et
- MTarget, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 44 rue de l'Occitane, 31670 Labège, ayant pour numéro de SIRET 490 990 819 00032 pour l'envoi des sms aux électeurs contenant les mots de passe leur permettant de se connecter au portail de vote par internet.

4. Quelles sont les mesures de sécurité mises en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ?

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de vos données, en application de la loi IL.

A ce titre, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères prend toutes les mesures sécuritaires nécessaires, au regard de la nature de vos données et des risques présentés par ce traitement, pour préserver la confidentialité et l'intégrité des données. Cela consiste notamment à empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès (protection physique des locaux, procédure d'habilitation des accès du personnel compétent, accès personnel et sécurisé via des identifiants et mots de passe confidentiels, journalisation des connexions, ...)

5. Quelles sont les durées de conservation de vos données personnelles ?

Les données à caractère personnel sont conservées, conformément à l'article R. 179-1 du code électoral, sous scellés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sous le contrôle de la commission électorale, jusqu'à l'expiration du délai de recours contentieux (qui est de 10 jours à compter de la proclamation des résultats), ou lorsqu'une action contentieuse est engagée, jusqu'à la décision juridictionnelle devenue définitive.

Voici ci-dessous, d'une part, la durée de conservation des cookies, du système de journalisation, ainsi que des formulaires et d'autre part les modalités d'exercice des droits :

Les cookies	Les cookies sont conservés durant la session utilisateur
Système de journalisation	Le système de journalisation est conservé durant la session utilisateur
Formulaire de contact et formulaire d'observations au procès-verbal	Les données personnelles collectées au sein du formulaire de contact et du formulaire d'observations au procès-verbal sont conservées lors des scrutins pour pouvoir répondre aux demandes des électeurs et sont ensuite détruites.
Destruction des données personnelles	Les données sont détruites dans les délais énoncés à l'article R. 179-1 du code électoral et à l'article 33 de l'ordonnance n°58-1067 du 7 novembre 1958. Le délai de conservation est en principe de 10 jours à compter de la proclamation des résultats de chaque tour. L'article R. 179-1 du code électoral prévoit des exceptions à ce délai. Pour plus d'informations veuillez consulter la page « Mentions légales ».

C) Droits des personnes concernées

1. Quels sont les droits dont vous disposez ?

Conformément aux dispositions des articles 49 et 50 de la loi IL, les personnes concernées par ces traitements peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification, après justification de leur identité. Elles bénéficient également de l'information prévue par l'article 48 de la loi IL.

2. Comment exercer vos droits ?

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Par courrier : Délégué général à la protection des données
27 rue de la Convention – 75732 PARIS cedex 15
- Par courriel : droits-rgpd.meae@diplomatie.gouv.fr

Si vous estimez que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

D) Données personnelles et cookies

Lors de la consultation de ce site, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous pouvez ci-dessous vous informer sur la nature de chacun des cookies déposés.

Définition d'un cookie

Un cookie est un fichier texte déposé sur votre ordinateur lors de la visite d'un site ou de la consultation d'une publicité. Il permet de conserver des données utilisateur afin de faciliter la navigation et de permettre certaines fonctionnalités. Les cookies sont gérés par votre navigateur internet.

Un seul type de cookies est déposé sur ce site. Il s'agit de cookies internes nécessaires à un fonctionnement optimal du site de vote.

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
JSESSIONID	Utilisation pour la session JavaScript	Session
modeSombre	Sauvegarder la préférence du thème (sombre/clair)	Session